

Prise de position de la „Deutsche Nationalstiftung“ sur la réforme des collèges

Réflexions sur le projet de réforme de l'enseignement des langues vivantes en France.

Hamburg, Juin 30, 2015 – Dans le cadre de sa dernière réunion, l'assemblée générale (Senat) de la „Deutsche Nationalstiftung“ (Fondation Nationale d'Allemagne) a discuté du projet du gouvernement français de réformer l'enseignement des langues étrangères au collège à partir de septembre 2016, et notamment, de supprimer les classes „bi-langues“.

Ces classes offrent, à côté de l'Anglais, une seconde langue, ce qui a contribué à enrayer le déclin de l'apprentissage de l'allemand. On leur reproche leur caractère „élitiste“, cette offre (facultative) étant souvent choisie par des familles favorisées.

Le projet prévoit également la suppression des „sections européennes“ combinant l'enseignement des langues et enseignement de disciplines non linguistiques en langues étrangères.

La réforme prévoit l'enseignement d'une première langue à l'école primaire, mais au total le nombre d'heures d'apprentissage, notamment de la deuxième langue, rang auquel l'allemand serait le plus souvent ravalé, ne serait pas augmenté.

La „Deutsche Nationalstiftung“ s'inquiète du fait que ces changements puissent empêcher une bonne compréhension mutuelle en Europe, et en particulier entravent les rencontres de jeunes.

Dans le cadre de son programme „Des ponts entre les écoles“ („SchulBrücken“) la Fondation organise chaque année des rencontres de lycéens de différents pays européens qui discutent de sujets d'intérêt commun en langue allemande.

Ces rencontres exigeantes rencontrent beaucoup de succès et marquent les participants en leur faisant vivre un moment d'échange et de compréhension mutuelle, franco-allemand et européen. Pour y participer, il est indispensable de posséder une excellente maîtrise de la langue allemande.

La réforme envisagée en France risque dans le futur, de priver les jeunes français de la chance de participer à ces rencontres, faute d'une connaissance suffisante de la langue et faute aussi de partenaires disponibles: ces rencontres sont en effet organisées d'école à école, elles ne reposent pas sur les individus.

Apprendre une langue étrangère n'a pas seulement pour but de faciliter la communication. Elle permet aussi l'accès à la littérature, à la culture et par ce biais, à l'identité d'un autre pays. C'est pourquoi la maîtrise des langues étrangères est l'une des clefs de la

compréhension en Europe. C'est encore plus important pour les relations bilatérales franco-allemandes, qui sont au coeur du projet européen.

Le Traité de l'Élysée signée entre la France et l'Allemagne en 1963 stipule:

„Les deux Gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance dans chacun des deux pays de la langue de l'autre.“

L'anglais, qui est de facto la „lingua franca“ de notre temps, est à raison choisie comme première langue. Parmi les langues destinées à être enseignée comme “seconde langue”, l'allemand devrait tenir une place particulière; c'est la langue du principal voisin et partenaire de la France et la langue maternelle pratiquée par le plus grand nombre de locuteurs dans l'Union Européenne.

En outre. Il est nécessaire d'offrir aux jeunes la possibilité d'acquérir un niveau de langue qui leur permettra de participer, avec une qualification, à la vie de l'autre pays, que ce soit via des échanges de lycéens, des programmes d'études supérieures, des apprentissages ou encore une opportunité professionnelle.

La Fondation Nationale d'Allemagne (Deutsche Nationalstiftung) demande en ce sens une révision du projet de réforme.

Deutsche Nationalstiftung: Les organes appelées

Président d'honneur (Ehrevorsitzender): Helmut Schmidt

L'assemblée general (Senat)

Dr. Patrick Adenauer, Dr. Klaus Asche, Prof. Dr. Kurt Biedenkopf, Christine Bortenlänger, Prof. Dr. Karl Dietrich Bracher, Piotr Buras, Dr. Ulrich Cartellieri, Dr. Gerhard Cromme, Sylvie Goulard, Prof. Dr. Dieter Grimm, Dr. Hans-Jochen Jaschke, Dr. Necla Kelek, Prof. Ulrich Khuon, Prof. Dr. Horst Köhler (Präsident), Prof. Dr. Norbert Lammert, Prof. Dr. h.c. Klaus-Dieter Lehmann, Prof. Dr. Wolf Lepenies, Dr. h.c. Lothar de Maizière, Prof. Kurt Masur, Friedrich Merz, Dr. h.c. Klaus Naumann, Prof. Dr.-Ing. Reimund Neugebauer, Prof. Dr. Hermann Parzinger, Isabel Pfeiffer-Poensgen, Matthias Platzeck, Dagmar Reim, Janusz Reiter, Hubertus Schmoldt, Dr. Josef Schuster, Peer Steinbrück, Prof. Dr. Fritz Stern, Prof. Dr. h.c. Horst Teltschik, Dr. Giuseppe Vita, Dr. Henning Voscherau (Vizepräsident), Ulrich Voswinkel, Dr. Jens Weidmann, Dr. h.c. Frank-Jürgen Weise, Dr. Rosemarie Wilcken, Prof. Dr. Heinrich August Winkler

Comité directeur (Vorstand)

Prof. Dr. Rolf Eggert, Dr. Wolfgang Peiner, Dirk Reimers (geschäftsführend), Prof. Dr. Richard Schröder (Vorsitzender)

Curatorium (Kuratorium)

Dr. Manfred Bischoff (Vorsitzender), Prof. Dr. Michael Göring, Dr. h.c. Rüdiger Grube, Dr. Michael Otto, Dr. h.c. Petra Roth, Dr. Wolfgang Schäuble, Stefan Wolf, Ben Tellings